

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE DE MOMERES

Séance du 12 mars 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 06/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN

Présents : 13

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christophe ROMAN, Françoise BERENGUEL, Pierre GIRARDEAU, Eugène CAZENAVE, Patrick BONNET, Christelle MEDAILLON, Julien MONIN, Baptiste MOULIE, Rémi PELTIER, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Marc SUBERBIE, Sylvain TRIGUEROS

Représentés:

Excusés:

Absents: Florent REYNAUD

Secrétaire de séance: Rémi PELTIER

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - momeres - 2024_DE_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BERENGUEL Françoise, Adjointe au Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 291 009.93

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	279 480.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	148 251.65
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 529.28
Résultat cumulé au 31/12/2023	291 009.93
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	291 009.93
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	83 337.35
Solde disponible affecté comme suit:	

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/03/2024
065-216503136-20240312-2024_DE_011-DE

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

207 672.58

B.DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à MOMÈRES, les jour, mois et an que dessus.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. P. P.", is written over the seal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 13/03/2024
et publié ou notifié
le 13/03/2024

RF
PREFECTURE DES HAUTES PYRENEES

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/03/2024
065-216503136-20240312-2024_DE_011-DE